

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 09 Octobre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 193/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 Octobre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Grégoire LAFEVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p>Pouvoirs : Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p>Absents : Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que les contrôles sur les installations d'assainissement autonome doivent être réalisés tous les cinq ans et qu'il existe 3 000 dispositifs d'assainissement non collectif recensés sur le territoire d'Usse et Rhône, soit 600 contrôles par an.

Il précise que à ce jour, les contrôles ne sont pas effectués à ce rythme et que la CC Usse et Rhône a récupéré des anciens contrats avec des prestataires privés, notamment pour l'ex-SIVOM Usse et Fornant et les communes de Chilly, Minzier et Chaumont.

Monsieur le Président souligne que le coût de ces contrôles est estimé à 54 000 € par an en passant par un prestataire privé, pour une redevance des usagers de 150 000 € par an.

Monsieur le Président propose de recruter un agent en régie directe, dont le coût est évalué à environ 40 000 €, pour assurer les 600 contrôles annuels, tout en réalisant une économie annuelle de fonctionnement. Il précise que les contrats avec les prestataires privés se poursuivent jusqu'en mai 2019 et qu'ils ne seront pas reconduits.

Aussi, il convient de créer un emploi de contrôleur assainissement non collectif à temps complet, cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

En conséquence, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions du Président.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement nécessaire au bon fonctionnement des services.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.